

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1312**

commune (s) : Vénissieux

objet : Ilot du Cerisier - Secteur logements - Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Brachet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 30 novembre 2009****Décision n° B-2009-1312**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot du Cerisier - Secteur logements - Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3428 en date du 12 juin 2006, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement des espaces extérieurs du secteur logements de l'îlot du Cerisier à Vénissieux, son mode de réalisation par voie de mandat, son coût global prévisionnel et son plan de financement. Il a individualisé, à cet effet, une autorisation de programme totale de 5 268 362 € en dépenses et de 982 536 € en recettes.

Par décision n° B-2006-4414 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé la signature du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, choisi par la commission d'appel d'offres du 23 juin 2006.

A la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours et conformément à l'article 53 du code des marchés publics, le conseil de Communauté a, par délibération n° 2007-4335 en date du 10 septembre 2007, attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire TN+ / Sotrec, pour un montant de 191 136,34 € HT, soit 228 599,06 € TTC.

Le secteur de l'îlot du Cerisier qui couvre 1,6 hectare doit à terme accueillir trois programmes de logements, un centre de formation des maîtres, une école de musique et prévoit l'agrandissement et la rénovation d'un cinéma.

Ces différents programmes font intervenir de nombreux acteurs (la commune de Vénissieux, la Communauté urbaine, le Sytral, la Foncière Logement, l'OPH du Rhône, Rhône Saône Habitat). Ainsi, sur ce terrain contraint de 1,6 hectare, sept opérations différentes avec six maîtres d'ouvrage différents doivent voir le jour. Pour sa part, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des réseaux, voiries et espaces publics du secteur.

Par suite du décalage dans le temps des calendriers de réalisation, cinq opérations sur sept sont en fin de compte concomitantes, conduisant à une situation où il faut :

- gérer la circulation, les bases vies, les aires de stockage des matériaux des chantiers,
- réaliser des travaux provisoires pour le cinéma Gérard Philippe (équipement public municipal) avec des conditions d'accès et de sécurité très exigeantes s'agissant d'un établissement recevant du public (ERP),
- permettre l'accès aux premiers logements livrés par l'OPH du Rhône et Rhône Saône Habitat.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'étendre la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC). La mission serait passée par voie d'avenant au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC de l'aménagement des espaces extérieurs. Le montant de l'avenant s'élève à 22 890,00 € HT, portant le montant total du marché à 214 026,34 € HT, soit 11,98 % d'augmentation tous avenants et décisions de poursuivre confondus.

La commission permanente d'appel d'offres (CPAO), dans sa séance du 18 septembre 2009 a émis un avis favorable au dossier présenté.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le directeur de l'OPH du Rhône pour signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le directeur de l'OPH du Rhône à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC conclu avec le groupement solidaire TN+ / Sotrec pour l'aménagement des espaces extérieurs du secteur logements de l'îlot du Cerisier à Vénissieux ainsi que tous les actes contractuels y afférents. Cet avenant d'un montant de 22 890,00 € HT, soit 27 376,44 € TTC, porte le montant total du marché à 214 026,34 € HT, soit 255 975,50 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale B-1 : favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1348 le 12 juin 2006 pour la somme de 5 268 362 € en dépenses et 982 536 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.**